République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
LE TRIOULOU - Commune

Procès verbal

Le vendredi 23 octobre 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 16 octobre 2026, s'est réunie sous la présidence de Geneviève MARQUET.

Secrétaire de la séance : Ghislaine CALMEJANE

Présents : Geneviève MARQUET, Alexandre POUJOLS, Bertrand FRAYSSE, Sylvie AUDY BARTHEL, Eric PRUCHON, Ghislaine CALMEJANE
Excusé : Christophe PERROT

Ordre du jour :
- Approbation du Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 septembre 2026,
- Le point sur le budget communal,
- Le point sur la voirie,
- Affaires diverses

Approbation du Procès verbal du Conseil Municipal du 18 septembre 2026 :

Après lecture du procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2026 par Mme le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce procès-verbal.

Point sur le budget communal :

Après distribution à chaque membre de l'assemblée de la situation budgétaire de l'exercice 2026 à ce jour, Mme le Maire explique chaque point de dépenses et de recettes.

A ce jour :

- En fonctionnement, le total des dépenses s'élève à 86 038,06 € et celui des recettes à 130 838,61 €

-En investissement, le total des dépenses s'élève à 10 144,28 € et celui des recettes à 88 899,94 €

Point sur la voirie :

- Régularisation des chemins des Aygues et de Neples : Nous avons l'accord oral des propriétaires concernés. Le devis de M. Theillard, géomètre a été signé et renvoyé. Un rendez-vous a été donné à toutes les personnes concernées le 09 novembre 2026 pour le bornage.

- Travaux d'élargissement du croisement de la Darse : Nous sommes dans l'attente du Syndicat l'Electrification pour débuter les travaux.

- Concernant les travaux de voirie, une demande de subvention au titre de la DETR 2027 sera sûrement déposée suite aux devis faits par M. Caumon Sylvain qui ont été présentés aux membres présents. Mme Delannes, de la DDT, vient vendredi 30 octobre afin d'exposer les différentes conditions pour l'obtention de la DETR 2027.

Affaires diverses :

Ordures ménagères : la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne a demandé à chaque commune si elle souhaite s'équiper de vidéoprotection aux points de collecte des ordures ménagères. A l'unanimité, l'ensemble des membres du Conseil Municipal présents ne le souhaite pas pour l'instant.

Bulletin municipal : Mme le Maire rappelle que les articles relatifs au bulletin municipal doivent être rendus en mairie entre le 15 et le 20 novembre 2026.

La séance est levée à 20H15

Geneviève MARQUET
Président de séance

Ghislaine CALMEJANE
Secrétaire de séance